

État de présence :

Membre (Maire, adjoints, conseillers)	Présent(e)	Absent(e)	Procurator	Excusé(e)	Pouvoir	Membre (Maire, adjoints, conseillers)	Présent(e)	Absent(e)	Procurator	Excusé(e)	Pouvoir
Benoît GUIOST	X					Sébastien DUBRAY	X				
Chantal PISSON	X					Pâquerette POLLET	X				
Yvon BRUNELLE	X					Emmanuel FRUCHART	X				
Carine FREHAUT			X		Christiane VITO	Hélène MEIMARAKIS	X				
Maxime HONORE	X					Arnaud RASSCKAERT	X				
Elisabeth CARPENTIER	X					Juliette DESLAVIERES	X				
Thierry SALOMEZ	X					Olivier LIMELETTE	X				
Christiane VITO	X					Magali GILBERT	X				
David LOCQUENEUX	X					Sébastien LOUVRIER	X				
Anne HENRY			X		Chantal PISSON						

Nombre de présents : 17 - Nombre de procurations : 2 - Nombre total de voix : 19

M. Benoît GUIOST, Maire ouvre la séance à 20H11

Point n° 1 : Approbation du compte-rendu de la séance précédente

M. le Maire demande à l'assemblée s'il y a des commentaires sur le procès-verbal de la séance précédente pour pouvoir le valider et le publier sur le site internet de la commune.

M. Limelette demande une modification au point n°4, qui est corrigé dans la foulée et proposé au vote.

Maxime Honoré : absent pour ce point

Nombre d'élus présents : **16** Votants (élus présents et pouvoirs) : **18** Exprimés : **18**

Votes pour : **18** Abstentions et nuls : **0** Votes contre : **0**

Le point est approuvé à l'unanimité

Point n° 2 : Désignation du secrétaire de séance

Juliette Deslavières est désignée secrétaire de séance.

Point n° 3 : Compte-rendu des décisions prises par le maire sous délégation du conseil municipal

M. le Maire déclare qu'il a pris une décision sous délégation du Conseil Municipal depuis le dernier conseil.

M. le Maire a vendu une concession funéraire.

Point n° 4 : Note de présentation brève et synthétique du Compte Financier Unique 2025

M. Yvon Brunelle présente le Compte Financier Unique 2025. Ce document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public, constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion. Le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Le CFU est accompagné d'un rapport de présentation, annexé à la délibération.

Considérant les résultats repris ci-dessous :

- **En fonctionnement** : les résultats de clôture de l'exercice 2025 font apparaître un excédent de **1 121 892,25 €**.

- **En investissement** : les résultats de clôture de l'exercice 2025 font apparaître un déficit de **7954,33 €**.

Considérant ces résultats (fonctionnement et investissement) nous obtenons une balance générale des comptes de fin d'exercice excédentaire de **1 113 937, 92 €**.

Point n° 5 : Approbation du Compte Financier Unique 2025

M. le Maire explique que le Compte Financier Unique 2025 sera voté lors de la séance du 28 Avril 2026, suite à la réception du CFU Définitif validé le Trésor Public.

Cependant, il informe l'assemblée qu'il ne devrait pas y avoir de modification, car les anomalies détectées ont été corrigées, et la trésorerie les a prises en charge.

Le cas échéant une nouvelle présentation des modifications sera effectuée lors de la prochaine séance.

Point n° 6 : Affectation des résultats 2025

M. le Maire explique que l'affectation des résultats sera effectuée lors de la séance du 28 avril 2026, suite au vote du CFU.

Point n° 7 : Désignation d'un délégué, et de son suppléant, au Syndicat Mixte du Parc Naturel régional de l'Avesnois

M. le Maire explique que le Conseil Municipal doit procéder à la désignation d'un délégué et d'un suppléant pour siéger au sein du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois.

Une présentation orale du Syndicat est faite à l'assemblée, elle permet de comprendre les différents types d'intervention de cet organisme, notamment sur les sujets tels que :

- la protection, la gestion et la restauration du patrimoine naturel, culturel et paysager,
- la sobriété et transition énergétique,
- l'aménagement du territoire,
- la sensibilisation des enfants de l'école à la nature, et au développement durable

Il accompagne également la commune à obtenir le label "Ici on mange local"

M. le Maire propose au conseil municipal, de désigner :

- M. Yvon Brunelle comme délégué titulaire pour représenter la commune lors des commissions au sein du Syndicat Mixte du Parc Naturel régional de l'Avesnois.

M. le Maire demande qui est candidat pour être délégué suppléant au Syndicat Mixte du PNRA.

- M. Maxime Honoré comme délégué suppléant.

M. le Maire demande à l'assemblée de voter cette proposition.

Nombre d'élus présents : **17** Votants (élus présents et pouvoirs) : **19** Exprimés : **19**

Votes pour : **19** Abstentions et nuls : **0** Votes contre : **0**

Le point est approuvé à l'unanimité

Point n° 8 : Désignation du grand électeur au sein du comité du SIDEN-SIAN

M. le Maire présente à l'assemblée le comité du SIDEN-SIAN, pour lequel la commune doit désigner un grand électeur.

Le grand électeur siégera au collège départemental ou d'arrondissement pour élire ses délégués chargés de représenter, au sein du comité SIDEN-SIAN et au titre des trois compétences citées ci-dessous, l'ensemble des membres du Syndicat ayant contribué à la formation de ce collège.

La commune délègue trois de ses compétences à cet organisme, notamment pour :

- la distribution et la gestion de l'eau potable
- la gestion des eaux pluviales urbaines
- la défense extérieure contre l'incendie,

En effet, le comité du SIDEN-SIAN gère en collaboration avec le SDIS, le recensement, l'entretien et le débit des bornes incendie.

M. le Maire propose à l'assemblée de voter pour M. Yvon Brunelle, comme grand électeur au sein du comité SIDEN-SIAN.

Nombre d'élus présents : **17** Votants (élus présents et pouvoirs) : **19** Exprimés : **19**

Votes pour : **19** Abstentions et nuls : **0** Votes contre : **0**

Le point est approuvé à l'unanimité

Point n° 9 : Adhésion au Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés

M. le Maire présente le projet d'adhésion au Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés :

Face à la nécessité pour les collectivités de s'interroger sur le vieillissement de leur population, est née l'initiative mondiale des Villes Amies des Aînés, lancée en 2006 par l'organisation Mondiale de la Santé. L'objectif poursuivi est d'adapter notre territoire à une population vieillissante pour permettre d'améliorer ses conditions d'épanouissement.

Le réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA), association sans but lucratif, a pour but de développer au niveau francophone la démarche initiée par le réseau mondial des Villes Amies des Aînés. Il accompagne les collectivités à la mise en oeuvre du projet et valorise leurs initiatives. Il permet également de favoriser les échanges d'informations et de bonnes pratiques entre les adhérents et crée ainsi les conditions d'une meilleure adaptation des territoires aux aînés, en particulier en favorisant le vieillissement actif des habitants et en soutenant la dynamique Villes Amies des Aînés autour de 3 principes : la lutte contre l'âgisme, le sentiment d'appartenance au territoire des habitants et la mise en place d'une démarche participative et partenariale.

La municipalité souhaite participer à la démarche et obtenir le label "AMIES DES AINES" qui récompense les collectivités pour leur dynamique partenariale et leur engagement fort de qualité pour la prise en compte des seniors sur leur territoire.

M. le Maire indique que la commune de Gommegnies répond à de nombreux critères pour pouvoir adhérer à ce réseau, ce qui lui permettrait d'obtenir des subventions pour les actions menées.

La démarche s'inscrit dans la même dynamique que le projet de la halle couverte, de la coloc des aînés, de la semaine bleue et de l'accompagnement des aînés effectué par le CCAS.

Pour obtenir le Label "Villes Amies des Aînés", il faut être adhérent au Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA).

La commune doit alors s'engager à :

- Élaborer un diagnostic territorial autour des 8 thématiques Villes Amies des Aînés (Transports et mobilité, Habitat, Espaces extérieurs et bâtiments, Lien social et solidarité, Culture et loisirs, Participation citoyenne et emploi, Autonomie, services et soins, information et communication)
- Définir un plan d'action Villes Amies des Aînés, le mettre en oeuvre et l'évaluer,
- Informer annuellement le RFVAA de l'ensemble des étapes du projet et transmettre les documents s'y rapportant
- Participer à la vie du Réseau Francophone : échange et valorisation de bonnes pratiques sur le site internet du RFVAA, participation aux événements (colloques, journées de formation, concours,...)

L'idée est d'impliquer les aînés dans les différentes actions menées et dans la vie du village.

Pour se faire, la commune est accompagnée par la CCPM, elle-même adhérente au réseau.

Lors de l'obtention du Label, celui-ci est valable 6 ans.

M. le Maire indique à l'assemblée la démarche à suivre pour adhérer au réseau :

- Délibérer pour adhérer au réseau,
- Désigner un élu référent de la commune et un suppléant,
- Verser la cotisation annuelle : 160 € pour cette année 2026

M. le Maire propose au conseil municipal de désigner Mme Chantal Pisson, la référente de la commune, et Mme Pâquerette Pollet, suppléante

M. le Maire demande à l'assemblée l'autorisation d'adhérer au RFVAA et de voter pour les référents

Nombre d'élus présents : **17** Votants (élus présents et pouvoirs) : **19** Exprimés : **19**

Votes pour : **19** Abstentions et nuls : **0** Votes contre : **0**

Le point est approuvé à l'unanimité

Point n° 10 : Modification des modalités de recrutement d'un poste existant en vue de sa publication

M. le Maire explique à l'assemblée qu'il souhaite modifier les modalités de recrutement d'un poste existant d'adjoint technique territorial de catégorie C en vue de sa publication, et de permettre le recrutement d'un agent contractuel en CDD de 3 ans, renouvelable une fois, qui pourra être CDIisé à l'issue des 6 années si un fonctionnaire ne peut-être recruter.

Conditions pour pouvoir postuler :

- Expérience de plus de 10 ans :
 - dans le maniement des engins agricoles,
 - en mécanique agricole,
 - en entretien des espaces verts notamment en hauteur,
- Avoir une flexibilité des horaires pour les activités en lien avec les intempéries

Le poste sera publié sur le site internet de l'emploi territorial et les candidats dont le CV correspondra à l'annonce seront reçus pour une sélection.

M. Le Maire demande à l'assemblée d'approuver les modifications de recrutement du poste d'adjoint technique territorial dont les missions ont été présentées et demande l'autorisation de recruter un CDD si un candidat correspondant à la description du poste n'a pas été trouvé dans le corps des fonctionnaires.

Nombre d'élus présents : **17** Votants (élus présents et pouvoirs) : **19** Exprimés : **19**

Votes pour : **19** Abstentions et nuls : **0** Votes contre : **0**

Le point est approuvé à l'unanimité

Point n° 11 : Informations et questions diverses

- Effectifs en baisse à l'école :

M. le Maire présente la carte scolaire, faisant apparaître l'importante baisse démographique dans le département du Nord.

Notre département étant le plus peuplé du pays est également celui le plus impacté par ce problème.

Cette baisse démographique va impliquer de nombreuses fermetures d'école à la rentrée.

L'évolution des effectifs des écoles fait apparaître une perte de 52 594 enfants dans les écoles élémentaires d'ici 10 ans.

M. le Maire indique que le groupe scolaire de Gommegnies compte 246 enfants scolarisés sur l'année 2025 -2026, en septembre prochain il n'en comptera plus que 230.

En effet, 32 enfants partent en 6ème, et seulement 16 enfants rentrent à l'école à la rentrée. Il faut prendre en compte le fait que les enfants n'ayant pas 3 ans en 2027 ne comptent malheureusement pas dans les effectifs.

Le directeur académique des services de l'éducation nationale a décidé de fermer une classe à Gommegnies à la rentrée 2026.

Cette fermeture n'impactera pas le poste d'une enseignante titulaire, car la classe impactée est gérée cette année par une enseignante stagiaire. A savoir que les enseignantes stagiaires ont l'obligation de changer d'école chaque année.

Cependant, l'école de Gommegnies fait partie des écoles où il y a les meilleurs résultats, les meilleures catégories socio-professionnelles, et ne fait donc pas partie des zones prioritaires.

M. le Maire indique qu'il y aura donc très certainement une fermeture de classe cette année, mais pas l'année prochaine.

- Ducasse d'avril 2026 :

Au programme :

- le vendredi 24 Avril à partir de 20h : La Pâture accompagnée d'un groupe de musique
- le samedi 25 Avril à 16h : démonstration du jeu le corn hole
- le dimanche 26 Avril à 16h le Concert de l'Harmonie

M. Benoît GUIOST, Maire, clôture la séance à 20H55

**Le/la Secrétaire,
Mme Juliette DESLAVIERES**

**Le Maire,
Benoît Guiost**

La secrétaire de séance,  Signé Juliette Deslavieres		Le Maire,  Benoît GUIOST
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------